



ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



BELGIQUE. — Bruxelles, le 21 février.

DISCOURS DE M. DE MÉRODE, PRONONCÉ DANS LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER.

M. F. DE MÉRODE. — Messieurs, depuis l'ouverture de notre dernière session au mois de novembre dernier, de graves événements se sont accomplis; les chambres françaises réunies ont voté leur adresse au roi; le parlement anglais a voté la sienne, après avoir entendu de la bouche de la reine l'annonce que le roi Guillaume consentait au traité dont les puissances représentées à la conférence de Londres exigeaient l'acceptation de la part des gouvernements de Belgique et de Hollande. Une banque importante, qui s'était formée d'abord sous d'heureux auspices, a tout-à-coup fléchi, tant par suite des circonstances que par des opérations trop étendues; une grave perturbation a été portée dans les affaires de commerce et d'industrie qui vivent de confiance, et celle-ci, une fois ébranlée a subi de plus en plus des altérations restrictives du crédit public et privé. Nous sommes donc placés aujourd'hui sous de nouvelles influences, il faut en convenir sincèrement. J'attendais mieux de notre avenir, je l'avoue, lorsque j'entrepris, avec un zèle soutenu par la profonde conviction de la bonté de la cause, la défense de la nationalité de nos compatriotes du Luxembourg et du Limbourg. Messieurs, j'ai besoin de vous exposer certains faits dont la connaissance jettera quelque lumière sur la conduite du gouvernement depuis le mois de juin dernier. Lorsque je mis au jour ma lettre à lord Palmerston, deux de mes collègues encore assis au banc des ministres, m'exprimèrent la crainte que par cette publication je n'excitasse trop vivement les esprits contre l'exécution des clauses fatales du traité du 15 novembre, qui deviendrait, peut être une nécessité. Je me sentis fortement ému par les motifs qu'ils me présentèrent; ils n'étaient pas sans valeur assurément; néanmoins je crus bon de persister, la Belgique devait perdre matériellement en essayant tous les moyens possibles de maintenir le véritable droit social; mais elle remplissait ainsi, selon moi, sa tâche morale dans le monde politique, monde où l'on tient si peu de compte de la moralité.

Peu de jours après j'encourageai un homme qui me tient par les liens du sang, à soutenir dans un pays autrement fort que le nôtre et qui semble l'oublier, le principe qui intéresse tous les peuples; il fut entendu, avec faveur; c'était du moins un sorte de premier succès. Quelle chance avions-nous de réussir dans une entreprise si difficile? Une seule, messieurs, celle de voir la diplomatie obligée de tenir compte de l'opinion politique par des débats solennels portés à une tribune, centre retentissant de la publicité en Europe. Il est aisé de comprendre que je parle de la tribune française. Nous étions loin encore du moment où l'on pouvait attendre d'elle un secours puissant, et j'éprouvais une crainte sérieuse que des voies de fait ne fussent exercées contre nous pendant que le silence régnait dans l'enceinte où elle est placée. L'essentiel me paraissait donc de gagner du temps. Un des membres de cette chambre, dont le patriotisme n'a pas craint d'affronter le travail d'une œuvre laborieuse et ingrate de chiffres, jointe à d'autres considérations historiques pleines d'intérêt, venait de démontrer victorieusement avec quelle injustice on avait, par le traité du 15 novembre, et toujours en proclamant des principes d'équité, rendu la Belgique tributaire de la Hollande. Profitant des calculs posés par l'honorable M. Dumortier, il fallait ainsi d'abord attaquer devant la conférence la question de la dette, et après l'avoir discutée avec assez de persistance pour obtenir une notable réduction de la surcharge imposée aux pays, fâcher, par une transaction pécuniaire, de conserver à nos deux provinces menacées de partage, leur intégrité territoriale. Messieurs, qu'elles que fussent les espérances des divers membres du cabinet, ils s'associèrent complètement à ce système de conduite. Ils le suivirent tous avec unanimité. Les négociations furent assez longues pour qu'en ne se trouvât définitivement résolu avant votre session actuelle. Le roi vous dit dans son discours d'ouverture: « Nos différends avec la Hollande ne sont point encore arrangés. Les droits et les intérêts du pays sont la règle unique de ma politique; ils ont été traités avec le soin qu'exige leur importance; ils seront défendus avec persévérance et courage. » Vous applaudîtes, messieurs, à ces expressions, et dans la discussion rapide des budgets des voies et moyens et de la guerre, la preuve fut donnée que les chambres belges s'associeraient à tous les efforts successifs du gouvernement contre un morcellement territorial. Ces démonstrations effectives étaient indispensables pour intéresser à notre cause la nation qui pouvait lui donner un solide appui. La nation dont le drapeau avait enfanté le drapeau tricolore belge, la nation dont l'existence présente était fondée sur la même base que la nôtre. Malheureusement en France, les esprits, au lieu de porter leur attention vers des choses sérieuses et pratiques, furent engagés dans une lutte de théories, et, il faut le dire avec regret, de mesquines ambitions privées. Je l'ai vu, je ne l'oublierai pas, j'ai vu l'orateur, chef d'un parti qui naguères prêchait les doctrines les plus rigides du gouvernement, parler aux hommes placés au banc des ministres, les yeux étincelants, comme à des criminels, sans avoir dans son programme de politique intérieure ou extérieure, un atome de réelle modification à présenter au pays. Je me trompe; quant à la politique extérieure, il leur reprochait, non pas à la tribune, mais ailleurs, de ne pas

s'être décidés plus tôt à livrer les habitants du Luxembourg et du Limbourg à une restauration.

Cet acte paraissait dur au président du conseil des ministres; il avait reculé, hésité. Quel tort, vraiment! L'existence du peuple le plus voisin du centre actif de la France, et dont les frontières couvrent les frontières les plus rapprochées de sa capitale, sur une longueur de soixante lieues, obtint à peine les honneurs d'une séance, pendant une discussion de quinze jours, dans laquelle on traitait des questions de transparence, de suffisance ou d'insuffisance, aussi subtiles que la lumière créée ou incréée des Grecs du Bas-Empire. Tout cela, avec un immense talent d'élocution, j'en conviens, mais tristement employé, pour moi qui sentais mon pays en danger, peut-être de vie ou de mort. Il me semblait entendre un savant médecin disputer près d'un malade abandonné à lui-même, sur la possibilité de dissoudre les corps reconnus simples jusqu'ici, et de les analyser encore.

Pendant la séance consacrée à la question belge, M. le comte Molé tenta de prouver avec l'habileté qui le distingue et à laquelle je rends hommage, qu'un traité signé il y a sept ans, rejeté obstinément par une des parties qui depuis cinq ans avait rompu toute négociation, et modifié gravement par les arbitres, quant à l'époque d'exécution, possédait la même valeur entière que s'il eût été consenti la semaine précédente. Dans cette supposition singulière, la Belgique n'avait pas même en sa faveur la bonne foi; elle sacrifiait les intérêts matériels de ses habitants pris en masse à une obstination chicanière et injuste. Un ancien président du conseil répliqua généreusement au ministre des affaires étrangères. Il applaudit au sentiment très-légitimement fondé en droit, qui portait la Belgique à la résistance, et ce fut généralement qu'il agit dans sa position politique, parce que indépendamment du parti ministériel compacte, une portion notable de la coalition réprouvait cette résistance et ne voulait lui prêter aucun secours. Du reste, cet ancien président du conseil qui parle en ami des droits nationaux, était depuis longtemps en dissidence avec la direction de politique extérieure imprimée au gouvernement. Son système, sans être belliqueux, différait du système qu'on pourrait nommer ultra-pacifique, bien qu'il déploie souvent encore la force militaire pour des expéditions ou la valeur française ne se dément jamais lorsqu'elle est mise à l'épreuve. Je dois ici reconnaître, messieurs, que mes espérances fondées sur une discussion publique à la première tribune du continent étaient vaines. D'autres vous diront: La France n'a point l'opinion du ministère et de la grande majorité des chambres; pour mon compte, je ne prolongerai pas plus loin mon illusion.

Ces circonstances reconnues, j'ai pensé, messieurs, que nous ne devons pas essayer une résistance par les armes dans une lutte inégale. Il m'a paru que la crise commerciale assez sérieuse exigeait que l'on n'effrayât pas ultérieurement l'industrie de la perspective possible d'un tel conflit; mais qu'une attitude calme, accompagnant le refus de signer l'abandon de nos compatriotes suffisait à l'accomplissement des devoirs que nous avons à remplir envers eux. Il m'a semblé que pour obtenir de ce refus un résultat, fut-il seulement moral, il fallait avoir égard à la situation, des affaires matérielles du pays, et qu'en poussant trop loin les prétentions de résistance, le malaise intérieur s'aggraverait et détruirait les ressources nécessaires aux besoins des populations, ainsi que la possibilité d'une continuation prolongée passive. Tandis qu'en nous bornant à tenir nos moyens de défense en rapport avec les forces disponibles de l'armée hollandaise, nous ne succomberions pas financièrement sous un fardeau trop lourd.

Si les puissances allemandes veulent envahir nos provinces, elles rencontreront, en tout cas, les obstacles d'une occupation non consentie et de plus entachée de violence. Quoi qu'en ait dit au parlement anglais, lord Palmerston, personne, lui compris, n'ignore que le Luxembourg était complètement administré comme province méridionale ou belge du royaume des Pays-Bas, et non comme pays allemand.

Un peuple n'est pas lié à un autre par des mots écrits sur du parchemin déposé dans un greffe, mais par des faits; or, ceux qui constatent l'alliance intime, ancienne et récente du Luxembourg avec la Belgique sont aussi clairs que la lumière du soleil. Les nier, c'est nier l'évidence. En outre, ne tenir compte en aucune manière des huit années d'état paisible dans lequel ont vécu les habitants de cette province et du Limbourg, et y porter le trouble au nom de l'Allemagne, c'est jouer, pour ceux qui s'en chargeront, un rôle moralement dangereux; car tous les Allemands ne doivent pas être flattés de l'idée qu'ils sont le patrimoine, la chose possédée en pleine et absolue propriété, par les familles princières et leurs agnats, sans qu'aucune considération des intérêts propres à eux-mêmes puisse protéger le moins du monde ces intérêts, fussent-ils fondés sur des siècles d'existence. C'est là réduire l'espèce humaine à l'état d'une pièce de terre ou d'un troupeau.

Je suis homme d'ordre gouvernemental; je crois à la nécessité de l'obéissance, je respecte sincèrement la royauté, mais je désire qu'elle respecte aussi l'humanité, qui sous l'empire du christianisme ne peut être une proie dévolue aux princes confédérés ou non confédérés et divisible selon leur bon plaisir au jour et à l'heure qu'ils le jugent à propos. Je pense que tous ces partages successifs des Européens, sans égard pour leurs précédents et leurs affections natives porteront malheur aux maisons souveraines.

Si j'étais ministre d'un grand pays, ayant voix dans les conseils des puissances de premier ordre, j'appellerais leur attention sur le danger qu'il y a à tendre de toute part la corde du despotisme. Qu'a gagné le roi des Pays-Bas en insultant en Belgique les consciences et le langage? Que gagne le roi de Prusse aux arrestations arbitraires exercées sur des évêques et les membres fidèles de leur clergé? L'empereur Nicolas est-il plus heureux parce qu'il courbe les Polonais sous un joug qu'ils détestent? et M. le prince de Metternich s'honore-t-il grandement en poursuivant sur une terre étrangère un homme de bien, un homme illustre qui a défendu noblement son pays?

Messieurs, j'aime avec un dévouement désintéressé le roi qui est venu partager nos dangers et le pénible enfantement de notre existence belge recréée depuis 1830. Ceux qui l'approchent connaissent l'active sollicitude avec laquelle il a traité les affaires d'un pays dont il craint de sacrifier le bonheur général à des essais périlleux. Mon attachement et ma reconnaissance m'aveuglent peut-être lorsque je répugne à voir son nom respecté et digne de l'être, appesé à un acte de mutilation que la menace lui impose et que la force n'est pas encore venue commander impérieusement. Loin de moi cependant la pensée de mettre en doute le courage de ceux qui ne partagent point mon opinion, peut-être imprudente! Dans la crise où nous sommes placés par les diplomates arpenteurs de sol et indifférents aux sentiments nationaux, il est plus difficile de soutenir une thèse de pure raison qu'une thèse de sentiment. Celle-ci donne lieu aux éloges bruyants de tous ceux qui aiment à paraître vaillants et généreux, tandis que l'autre est malheureusement accueillie, adoptée même, avec le morne silence du regret, lorsqu'elle n'a pas à subir encore les clameurs de haro d'un patriotisme injuste, aveugle ou qui masque de mauvaises passions.

Je ne doute pas, messieurs, que la liberté la plus entière de discussion ne règne dans cette enceinte. Un vote arraché par les cris héroïques de taverne serait indigne de la représentation nationale. C'est le résultat d'une délibération libre, sincère, consciencieuse que nous devons à nos commettants. Nous sommes exclusivement ici leurs délégués pour quatre millions de Belges dont le sort dans l'avenir nous est confié.

Voici, messieurs, la note que je proposais d'envoyer à la conférence, et qui ne fut point admise par le conseil des ministres:

S. M. le roi des Belges, pour éviter de plus grands maux, s'était soumise en 1831 à une cession forcée de territoire, infiniment pénible des lors, mais devenue aujourd'hui, par suite d'un délai de sept années qui ne peut être imputé à son gouvernement, odieuse à l'égard des populations qu'elle concerne. Néanmoins, des cinq grandes puissances de l'Europe ayant rejeté toutes propositions conciliantes de nature à conserver aux trois cent mille habitants du territoire susdit leurs relations nationales, qu'ils revendiquent avec instance et d'une manière non douteuse, lesdites puissances continuant à exiger l'exécution pure et simple d'un acte dont le caractère ne permet pas à S. M. le roi des Belges qu'elle s'y associe; sadite majesté déclare que, par des motifs facilement appréciables, son intention n'est point d'opposer de résistance par la force des armes dans une lutte inégale; mais que protestant par d'autres voies effectives contre toute violence, en cas d'invasion quelconque, elle n'entendra payer à la Hollande que la part exacte et calculée sur pièces probantes qui incombe réellement à la Belgique dans la division équitable des dettes du précédent royaume des Pays-Bas.

Il est inutile de rappeler que le devoir, et non l'intérêt, dicte la présente résolution.

Comme suite nécessaire du refus exprimé dans cette note, je proposais la perception des voies et moyens qu'il importerait de fournir au trésor public et qui consiste dans l'avance d'une somme égale: 1° aux trois quarts de la contribution foncière de l'exercice courant, principal et additionnels, démandée aux propriétaires fonciers, et 2° de la même avance pour moitié de la contribution personnelle, y compris les centimes additionnels également versée au profit de l'état.

Cet emprunt serait recouvrable, à l'égard du foncier, en trois payemens, la moitié exigible au 10 avril prochain, un quart au 1er juin prochain et un quart au 1er octobre, et à l'égard de la contribution personnelle en deux payemens au 10 avril et au 1er octobre; l'emprunt porterait intérêt de 5 p. c. à partir de ladite époque du 1er octobre.

Il est essentiel, messieurs, que le pays connaisse à quoi il s'engage. Les notes, les refus, les déclarations dépourvues d'auxiliaires effectifs ne sont rien à mes yeux. Il ne faut pas laisser croire aux populations que la résistance, même passive, ne consiste que dans les mouvements de tribune ou autres semblables. Elle est coûteuse, et de plus pour obtenir une chance quelconque de succès, le maintien de l'ordre le plus parfait et du respect aux autorités légales, est indispensable. Si cet ordre et ce respect devaient éprouver des atteintes, j'accepterais immédiatement le traité, comme le moindre des maux.

Du reste, je reconnais que les résultats d'une prolongation ultérieure de résistance sont incertains; je ne me dissimule point tout ce qu'on peut lui opposer, aussi me garderai-je de blâmer ceux qui essaieront d'en démontrer les inconvénients. Nous avons à choisir entre des partis affligeants, laborieux, inquiétants; tel est le sort qui nous frappe, il faut le subir avec tolérance mutuelle d'opinions.

Quoi qu'il arrive, l'armée aura été le bouclier du pays ; elle ne pourrait vouloir sa ruine pour tenter des efforts hors de proportion avec la situation politique qui l'étreint.

Il m'a été pénible, messieurs, de quitter le conseil auquel je n'avais cessé d'appartenir depuis sept ans. Mais pour adopter le projet de loi proposé par mes collègues, je devais être comme eux convaincu de l'urgence qui le rendait nécessaire maintenant au salut du plus grand nombre.

M. de Gerlache, premier président de la cour de cassation, et qui a été envoyé dernièrement en mission diplomatique à Londres, vient de publier une brochure dans laquelle il soutient qu'il y a nécessité pour la Belgique de se soumettre à la décision de la conférence. Cette brochure a pour titre : *Quelques mots sur la question du territoire.*

L'Europe, y est-il dit, désire la paix. Les grandes nations qui nous touchent de près, la France, l'Angleterre, la Prusse, ont trop de causes de dissensions chez elles, pour ne pas redouter la guerre au dehors. En Belgique cependant, tout prend un aspect menaçant : la nation et les chambres semblent divisées en deux camps. Les uns en appellent aux armes pour sauver, disent-ils, l'honneur et la nationalité belge ; les autres, épouvantés de l'avenir, craignant de compromettre un état nouveau et encore mal affermi, supplient qu'on n'affronte point un orage, dans lequel peut disparaître cette patrie, que nous avons été si heureux de fonder presque sans guerre. Notre dernier allié nous abandonne ; la France a signé le protocole qui consacre la séparation des territoires ; et la Hollande adhère enfin au traité du 15 novembre, quoique modifié à son préjudice. Nous seuls paraissions défier l'Europe.

Dans ce conflit, la Belgique a-t-elle le droit en sa faveur ? En cas d'affirmative, je n'hésite pas à répondre qu'elle a raison de résister, car j'ai confiance dans une bonne cause ; mais si elle a contre elle le droit et la force, on ne permettra de demander à ses intrépides conseillers, quelles sont leurs chances de succès dans une lutte inégale et désespérée ?

L'auteur rappelle que lors de la chute de Napoléon, les vainqueurs donnèrent la Belgique à la Hollande, comme accroissement de territoire, en stipulant que « le roi des Pays-Bas prendrait le titre de grand-duc de Luxembourg ; que ce grand-duché rentrerait dans le système de la confédération germanique, et que la ville du Luxembourg serait considérée, sous le rapport militaire, comme forteresse de l'Union. » Après la révolution de 1830, l'acte du 20 janvier 1831 assignait à la Belgique les provinces méridionales de l'ancien royaume des Pays-Bas, sauf le grand-duché de Luxembourg qui possédait un titre différent par les princes de la maison de Nassau, confinaient à faire partie de la confédération germanique. Le traité des 18 articles portait que le roi des belges ouvrirait avec le roi des Pays-Bas et la confédération germanique une négociation séparée au sujet du grand-duché ; mais après les désastres du mois d'août, les 24 articles tranchèrent la question contre la Belgique ; d'ailleurs les 18 articles ne disaient pas que le Luxembourg pouvait être réuni aux autres provinces belges, mais que « si le roi des Belges pouvait s'entendre avec le roi de Hollande et la confédération, il serait substitué au lieu et place de la maison de Nassau quant au duché de Luxembourg. D'un autre côté, la France s'opposait à cet arrangement qui aurait rétabli à ses portes la vieille barrière relevée à la bataille de Waterloo, et les autres puissances ne voulurent pas accroître le territoire d'un pays devenu en quelque sorte vassal de la France ; elles refusèrent donc positivement de céder les territoires contestés moyennant une indemnité pécuniaire.

L'auteur fait remarquer que le traité du 15 novembre contient deux parties bien distinctes ; l'une définitive et irrévocable, celle du territoire ; l'autre susceptible de rectification, la question financière ; la première est européenne, la seconde est exclusivement hollandaise-belge. Il fait également observer que jusqu'au mois de mars 1838, la Belgique a toujours reconnu et invoqué ce traité du 15 novembre ; qu'on s'appuie à tort sur la non-acceptation du roi Guillaume pendant sept années, car il a été exécuté par le blocus de l'Escaut par l'Angleterre, par la prise d'Anvers par la France, et par la convention du 21 mai 1835, convention qui assurait à la Belgique la jouissance des avantages matériels résultant du traité du 15 novembre. L'exécution du traité n'a jamais été suspendue, puisqu'on a mis le roi Guillaume dans une position tellement onéreuse, qu'il a été obligé d'adhérer au traité.

On dit que le traité a été accepté sous l'influence d'une défaite, et qu'il n'a plus de vigueur aujourd'hui que la Belgique est redevenue forte ; mais avec une pareille doctrine la France serait en droit de déchirer le traité de Vienne, et de reprendre à la Belgique Philippeville et Mariembourg, et à la Prusse Sarrelouis. On dira que le cas est différent, qu'il ne s'agit pas ici de reprendre mais de conserver un territoire qu'elle possède ; mais elle ne l'a possédé qu'à titre précaire, et le savait bien, puisqu'en 1832 elle offrait de les rendre sans difficulté pourvu qu'on rendit la citadelle d'Anvers. Enfin M. de Gerlache dit qu'il ne faut pas oublier que la conférence, placée comme arbitre entre deux plaideurs, était forcée de les mécontenter tous les deux, et que si la Belgique perd une faible partie de ses provinces, le roi Guillaume, lui, perd la Belgique, c'est-à-dire un royaume.

À la vue des orages qui s'accumulent autour de nous, le pays n'a-t-il pas le plus grand intérêt à hâter le moment de sa reconnaissance ? C'est bien quelque chose, quoi qu'on en puisse dire, que d'avoir le titre pour soi. Si, en 1815, la Belgique eût été nation, au lieu de la donner comme accessoire à la Hollande, c'est peut-être celle-ci qu'on eût donnée à la Belgique pour constituer ce beau royaume, qu'un prince néerlandais a perdu par sa faute. Si quelque tourmente nouvelle venait à emporter cette dynastie, sur laquelle reposent notre jeune nationalité et notre avenir, le droit du moins resterait et protesterait pour elle et pour nous l'état actuel de la France m'épouvante, je l'avoue. Les passions égoïstes, acharnées, anarchiques, qui s'y disputent le pouvoir, sans nulle pitié pour le trône, ni pour le pays, m'ont redouté quelque catastrophe prochaine, qui pourrait nous entraîner dans un commun désastre.

La Belgique, une fois constituée et paisible, n'a plus rien à craindre de la conquête, parce qu'elle devient une pièce nécessaire à l'équilibre européen. Cette confédération germanique, dont les prétentions nous gênent et nous irritent si fort aujourd'hui, deviendra peut-être notre alliée, notre rempart et notre plus sûr appui contre des voisins qui ne parlent de nos riches provinces que comme d'un état éphémère et d'une proie qui ne peut leur échapper.

Que pouvons-nous attendre de l'étranger ? Nous comptons sur le parti libéral en France ; mais la généreuse initiative prise, à la chambre des pairs, par un ou deux partisans de la Belgique, n'a point eu de retentissement au-dehors. A peine deux ou trois orateurs, à la chambre des députés et au parlement anglais, ont-ils fait entendre quelques vœux stériles en notre faveur.

Je pense que la Belgique est appelée à de brillantes destinées ; je pense que nous serons un jour plus grands que nous ne le sommes ; mais je dis qu'avant de croire il faut exister ; et dans les nombreuses épreuves auxquelles on a soumis mon pays depuis huit ans, je doute encore qu'il existe solidement.

Dans ces rapides observations, je n'ai voulu examiner que deux questions, celle de la force obligatoire du traité et celle de la force majeure qui pèse actuellement sur nous ; mais ces deux questions préjugent, à mes yeux, toutes les autres. Toutefois, il y en a une troisième qui paraît devoir jouer un grand rôle dans cette discussion et dont je n'ai point parlé ; c'est la question religieuse. « L'honorable M. de Robiano a dit que la Belgique ferait un acte héroïque, un acte fort méritoire aux yeux de Dieu, digne de l'admiration de la postérité, et capable, peut-être de lui obtenir du ciel sa consolidation, en faisant les sacrifices d'hommes et d'argent nécessaires pour empêcher l'exécution des arrêts de la conférence, que si la guerre générale venait à éclater à la suite de notre résistance, la responsabilité en retomberait sur ceux qui viendraient nous attaquer. »

J'ai la plus grande vénération pour le caractère et le talent de celui qui a écrit ces lignes ; mais je voudrais qu'il m'expliquât comment il pense, en méconnaissant les traités, faire un acte méritoire aux yeux de Dieu ? Je voudrais qu'il m'expliquât comment, en allumant une guerre générale, on peut se rendre digne de la postérité et de la protection du ciel ? et comment c'est un acte méritoire de risquer le salut de quatre millions d'hommes, pour en sauver quatre cent mille, que l'Europe nous refuse ?

Certes, je suis loin de dire un éternel adieu aux Luxembourgeois et aux Limbourgeois. J'espère qu'ils nous reviendront. Ils nous reviendront, peut-être, avec nos frères du Brabant septentrional, que la puissante et catholique Espagne, après une guerre malheureuse, a dû abandonner à un gouvernement calviniste. La Hollande est vieille et décrépite, et la Belgique est jeune et pleine d'avenir.

Les catholiques se sont conduits jusqu'ici d'une manière admirable. Ce sont eux qui ont fait, quoiqu'involontairement peut-être, la révolution de 1830, et qui ont contribué le plus à constituer la Belgique. Mais aussi cette révolution leur a donné la liberté de l'instruction et la liberté des cultes, qui n'existent nulle part ailleurs ; cette révolution leur a donné un roi, qui s'est complètement identifié avec les intérêts de son peuple, et que tous les partis respectent ; et nous irions aujourd'hui compromettre de tels avantages, en allumant une guerre imprudente au centre de l'Europe ! Si nous étions assez malheureux pour y réussir, il ne resterait bientôt plus de traces de ces huit années que dans l'histoire, et l'histoire dirait que les Belges n'étaient pas dignes d'être une nation !

Je ne puis parler sérieusement d'une espèce de système bâtard qui consisterait à attendre l'ennemi chez nous en faisant les sacrifices d'hommes et d'argent nécessaires pour une demi-résistance, et seulement afin de sauver l'honneur !

Mais n'est-ce pas là une idée inhumaine et impie, et qui contraste étrangement avec les principes habituels de ceux qui la soutiennent ? Voyez donc ce qui se passe autour de vous ! Voyez ce qu'est devenue la prospérité de votre commerce et de votre industrie, depuis trois mois que la guerre seulement vous menace ? Attendez trois mois encore, et accablés par les dépenses énormes d'une armée hors de toute proportion avec vos forces, vous verrez bien d'autres souffrances, et vous verrez où vous conduira votre prétendu système de résistance !

Hier, M. White est parti pour Londres, chargé de dépêches importantes de la légation anglaise, pour lord Palmerston.

M. de Mérode, avant d'avoir remis le portefeuille des finances, s'est activement occupé du personnel de ce département ; de nombreuses mutations ont été contresignées par ce ministre, entr'autres l'admission à la retraite de plusieurs contrôleurs et receveurs, au remplacement desquels il a plu à S. M. de pourvoir sur sa proposition.

Les sept personnes arrêtées par la police sur les places des Martyrs et de la Monnaie lundi dernier, ce sont des ouvriers ; cinq habitent Molenbeck-St.-Jean et les deux autres Bruxelles. Ils ont été écroués aux Petits-Carmes ; hier ils ont subi un interrogatoire chez le juge d'instruction. Jusqu'à présent aucun d'eux n'a été mis en liberté.

Le parquet de Namur a reçu ordre de poursuivre les propagateurs et distributeurs de la proclamation de Bruxelles à l'armée belge.

Dans son audience du 20 de ce mois, la 5^e chambre de la cour d'appel de Bruxelles, jugeant en cause de la succession de feu M. Cortvriant, et adoptant la jurisprudence de la 2^e chambre, a décidé que les anciens traités qui avaient aboli le droit d'aubaine entre la Belgique et la Hollande, ont conservé leur force et vigueur, malgré la séparation de 1830, et que par conséquent le droit de successibilité entre les habitants des deux pays reste intact. On sait qu'il s'agissait dans cette cause de savoir si les parents que M. Cortvriant avait en Belgique, lui succéderaient à l'exclusion de ses parents hollandais. L'arrêt donne gain de cause à ces derniers.

Hier, dans l'après-midi, un bouffon, sorti de la petite rue des Bouchers, avait pris la fuite par la rue des Dominicains ; arrivé au coin, il est tombé dans la cave d'un serrurier, et a

beaucoup effrayé les ouvriers qui étaient occupés à travailler, et ne s'attendaient pas à une semblable visite. Ce n'est qu'avec peine qu'on est parvenu à l'en faire sortir.

Bruxelles, le 21 février, — (5 heures.) — Les rumeurs semées sur les intentions d'une fraction de la Chambre, portent déjà leurs fruits, et les vérités professées par M. le comte de Mérode, qui, dit-on, se déclare pour l'ajournement, se vérifient, le crédit public était ébranlé, il altère la confiance et sans confiance point d'affaires, point d'argent pas plus à la bourse qu'ailleurs.

Les Fonds de l'Etat, excepté le 3 p. c. ont éprouvé une assez forte réaction en baisse. Les valeurs financières étaient bien tenues, parce qu'elles inspirent de la confiance, mais les transactions très restreintes. Voici la cote : dette active 2 1/2 p. c. 52 3/4 A., 5 p. c. 97 3/4 P., 4 p. c. 89 1/4 P., 3 p. c. 68 3/8 A. Société Générale titres en non li. 760 A., certificats au porteur (émission de Paris 1617 A., Société de Mutualité 1080 (108) A., 1081 25 (108 1/8) P., Banque de Belgique 560 (56) P., Canal de la Sambre à l'Oise 1010 (101) A.

L'actif espagnol soumis aux influences intérieures, a subi aussi sa dépréciation, point d'affaires, on le cote 167/8. Les courriers de Paris et de Londres ne sont pas encore arrivés.

Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Arrdoit 16 15/16 17 sans affaires.

EXTRAITS DES JOURNAUX DE PARIS.

Le quartier-général de la première brigade du corps d'observation est à Stenay. Les régiments qui composent cette brigade sont le 1^{er} de hussards, les 5^e et 8^e de chasseurs. Le général Grouchy en est le commandant. (Stenay est situé près de la frontière de Luxembourg.)

On a reçu aujourd'hui par deux votes différentes, celle de New-York et celle de Falmouth, des nouvelles du Mexique, dont les plus récentes sont du 6 janvier pour Vera-Cruz et du 10 pour Tampico.

Au départ du paquebot anglais de la Vera-Cruz, la plus grande partie de l'escadre française était toujours à Anton-Lizardo. Deux vaisseaux seulement croisaient devant le port de la Vera-Cruz, pour maintenir le blocus. La flotte anglaise du commodore Douglas était arrivée depuis neuf jours, et M. Pakenham, qui avait été immédiatement débarqué, s'était rendu auprès du général Santa-Anna, qu'il a trouvé, avec son armée, à trois lieues de la Vera-Cruz. Ce général n'a point succombé à ses blessures, comme on l'avait annoncé, et n'a eu que l'amputation d'une jambe à subir. Il a perdu en outre le second doigt de la main droite.

Ce n'est point, à proprement parler, une révolution qui a éclaté à Mexico, mais une émeute qui sera infailliblement suivie d'une révolution au profit de la cause fédéraliste. Le président Bustamante, chef du parti aristocratique, appuyé sur un congrès qui appartient en majorité à la même opinion, s'était vu forcé d'appeler au ministère un fédéraliste prononcé, l'ancien président de la république, Gomez Pedraza. Quelques jours après, le 14 décembre, le peuple s'est porté à la prison où étaient enfermés depuis trois mois l'ex-ministre Gomez Farias et l'ex-député Alpuche, prévenus de conspiration, ardents démocrates l'un et l'autre. Le gouvernement ayant donné l'ordre de mettre ces deux personnages en liberté, la multitude les a reconduits chez eux en triomphe, aux cris de vive la Fédération et la Constitution de 1824, et périsse le centralisme ! Cependant Bustamante se trouvait encore nominale à la tête des affaires de la république trois ou quatre jours après ce mouvement populaire. Il est malheureusement à craindre que le parti fédéraliste ne soit pas mieux disposé que le parti contraire envers la France ; la populace de Mexico n'entend pas qu'on traite avec les étrangers, et au nombre de ses griefs contre Bustamante figure, dans ses clamours, le reproche d'avoir livré le château d'Ulloa aux Français.

Les malheureux Français expulsés de Mexico ont été dirigés en trois colonnes sur la Vera-Cruz ; les deux premières étaient à cheval ou en charrette, la troisième à pied. C'est le 10 qu'elles ont quitté la capitale du Mexique, et à la même époque plusieurs maisons des négociants français à la Vera-Cruz étaient pillées par la populace et par quelques soldats mexicains restés dans la ville. (Débats.)

Une lettre particulière de la Vera-Cruz, du 3 janvier, s'exprime ainsi :

« Nous avons en ce moment sur rade une escadre anglaise de quatorze bâtiments avec le ministre Pakenham à bord. Je tiens de source certaine que les Anglais comptent coopérer à la prise du fort, et qu'ils viennent aussi pour faire valoir de vigoureuses réclamations. Ils trouvent le château pris ; force leur sera de jeter leurs vues ailleurs, sur le Yucatan. »

« A mon avis, les Anglais vont exiger du Mexique de faire la paix avec la France ; s'il s'y refuse, on lui demandera des garanties pour assurer les intérêts des Anglais en cas de guerre. et ces garanties seront le Yucatan sur lequel on mettra la main. Pour ma part, je suis porté à croire que les Mexicains veulent la guerre. Tel est leur aveuglement. (Journal du Commerce.) »

TREMBLEMENT DE TERRE A LA MARTINIQUE. — *Saint-Pierre Martinique, le 11 janvier 1839.* — « Je vous écris à la hâte que Saint-Pierre est dans la plus grande désolation. Ce matin, à cinq heures trois quarts, nous avons eu un tremblement de terre épouvantable, qui a duré près de deux minutes. Nous avons tous cru que notre heure dernière avait sonné. Un quart de la ville est endommagé, et plusieurs maisons entièrement détruites. Quelques personnes ont été tuées et d'autres blessées. J'apprends à l'instant que la ville du Fort-Royal est à moitié détruite ; l'hôpital de cette ville s'est écroulé, et beaucoup de malades ont péri sous les débris ; la maison Mouthet, établissement public où se réunissait la classe aisée de la société, est entièrement détruite ainsi que beaucoup d'autres. »

« La Case-Pilote, village à moitié du chemin du Fort-Royal, est totalement détruit. »

« Nous sommes dans une peine indéfinissable. Nous craignons que de nouvelles secousses ne viennent mettre le comble à l'œuvre de dévastation. »

« Deux secondes de plus, St.-Pierre n'était que ruines ! »

P.S. Il est deux heures. Un canot arrivé de Fort-Royal nous informe qu'il y a plus de huit cents personnes déjà de trouvées mortes ou blessées. Désirons que cela s'arrête là.

LIEGE, LE 22 FÉVRIER.

Une lettre particulière arrivée hier d'Aix-la-Chapelle, nous apprend qu'une partie du corps d'armée d'avant-garde y est arrivée, que le reste est attendu ces jours-ci. Les casernes sont tellement pleines qu'on a dû loger les militaires chez les habitants. Ils sont attendus aussi à Eupen (frontière Belge). Toute la route d'Aix-la-Chapelle est couverte de troupes.

Nous avons fait connaître hier la décision prise la veille par cinq sections de la Chambre sur la question de constitutionnalité soulevée par M. Pollenus.

Nous rappellerons que de ces cinq sections deux avaient admis l'inconstitutionnalité, l'une à 8 voix de majorité contre 6, l'autre à 5 voix contre 4.

Trois sections avaient rejeté l'exception savoir : l'une à l'unanimité, l'autre à 11 voix contre 5.

Aujourd'hui nous savons que la section dont la décision restait à connaître a admis l'inconstitutionnalité à la majorité de 8 voix contre 7. Un membre s'est abstenu. Un membre n'était pas présent.

Hier les sections de la chambre se sont de nouveau réunies à l'effet d'examiner le traité au fond et de nommer les rapporteurs à la section centrale.

Deux sections seulement ont nommé leurs rapporteurs.

Ces rapporteurs sont : Pour la deuxième section, M. Lebeau. Il avait pour compétiteur M. Dechamps.

Pour la 6^e section, M. Dollez. Il avait pour compétiteur M. Gendebien.

Les quatre autres sections sont convoquées pour ce matin à onze heures. (Indép.)

On lit dans le Commerce :

On nous assure que la Chambre du commerce et des fabricants de Bruxelles, a déjà adopté à l'unanimité une pétition pour le maintien de la paix. D'autres pétitions se préparent, un grand nombre de nos abonnés, beaucoup de personnes qui partagent nos opinions, nous ont invité à en tenir une dans nos bureaux, où on pourra, à partir de demain matin, venir la signer. Les commerçants, les industriels, capitalistes, rentiers et bourgeois, accompliront ce devoir, comme salut de leurs fortunes, leur repos, et comme la plus grande preuve de la sollicitude qu'ils portent aux classes ouvrières.

Nous lisons dans l'Indépendant :

« En acceptant la position telle qu'elle se présente, la Belgique doit-elle s'arrêter aujourd'hui dans la voie des protestations? Les adresses des chambres en 1858, le discours de la couronne n'imposent-ils pas le devoir d'aller au-delà? Voici la réponse :

« Il n'est, sans doute, jamais entré dans l'esprit du gouvernement ou des chambres, que la Belgique dût provoquer une lutte qui ne présenterait d'autre issue que la défaite, avec ses conséquences les plus fatales. L'engagement de défendre nos droits avec persévérance et courage a été tenu dans la limite du possible; il a été compris par le ministère, ainsi qu'il l'avait été par la législature, non pas comme une promesse insensée de lutter indéfiniment contre des impossibilités, de répandre le sang pour une cause irrévocablement perdue, d'appeler la dévastation et la mort sur ces territoires objets de notre sollicitude; mais comme une promesse de suivre une ligne de conduite ferme, conforme aux intérêts et aux vœux du pays, subordonnant l'emploi de moyens extrêmes à la condition de rencontrer quelque assistance dans la politique d'une puissance amie; condition, bien entendu, dont on ne se serait point enquis pour repousser avec vigueur toute tentative de nature à troubler le statu quo existant. Cette promesse, la seule qui ait pu être faite, le pouvoir ne l'a-t-il pas tenue ?

Aujourd'hui, il n'est malheureusement que trop constaté qu'il ne nous reste, dans les voies de la résistance, que le recours à la propagande révolutionnaire. Or, ce recours, neuf ans après les événements qui ont dissous le royaume des Pays-Bas, alors que l'Europe est à peine remise de l'ébranlement qu'elle a éprouvé, alors que la Belgique prospère a pris un rang si distingué parmi les nations, ce recours, dans de telles circonstances, serait un coupable anachronisme. Les peuples voisins, et notamment ceux de l'Allemagne, justement alarmés, nous retireraient cet intérêt sympathique que notre loyauté et nos laborieux efforts nous ont mérité. L'appel aux passions désordonnées serait un acte immoral, plein de dangers de toute espèce. Il porterait en lui les perturbations les plus graves, la ruine du commerce et de l'industrie et probablement celle de la nationalité, de l'indépendance de la Belgique. Mas nous parlons ici comme si cet appel pouvait être entendu, comme si la guerre était possible. Or, c'est une hypothèse que nous n'admettons point. Comment nous éparquerions-nous de ce moyen, si, renonçant à des projets d'exécution forcée, les puissances se bornent à nous laisser aux prises avec nos difficultés intérieures? Si elles nous condamnent à rester sous le poids des incertitudes de notre situation et des charges extraordinaires que cette situation nous impose? Pourrions-nous les sommer d'agir? Pourrions-nous lancer nos bataillons contre elles, afin de les contraindre à prendre une autre attitude ?

Et, sans doute, c'est là ce qu'elles feraient; pourquoi mon Dieu! invoquer l'appui de leurs soldats? Elles se croieraient les bras, confiant à de plus sûrs auxiliaires, la misère et l'anarchie, le soin de les servir et de les venger. Ces auxiliaires, tenez-le pour certain, ne se feraient pas attendre et vous ne sauriez échapper à leurs coups.

Ainsi s'écriera-t-on, la Belgique doit se soumettre lâchement; elle doit se dessaisir des territoires réclamés par la Hollande et la Diète germanique! mais elle sera déshonorée! La Belgique ne sera pas plus déshonorée par la non possession des territoires cédés, qu'elle ne l'a été par la non occupation des forteresses de Maestricht et de Luxembourg. Dans l'un et l'autre cas, elle recule devant une impossibilité: oitâ tout. Que cette impossibilité se produise sous la forme de murailles crénelées ou de toute autre manière, peu

importe : le fait garde le même caractère. Il porte en soi la même excuse.

« Nous venons de dire que, dans notre opinion, l'Allemagne n'attaquerait point la Belgique. Mais, si en est autrement, outre les désastres que toute guerre entraîne, celle-ci aurait une influence politique bien fatale pour nous et nos alliés. Elle transporterait ailleurs cet ascendant moral que la prise de la citadelle d'Anvers et le blocus des ports de la Hollande ont donné à la France et à la Grande-Bretagne. 1839 détruirait l'œuvre de 1832. Nous savons bien que de cette lutte quelques-uns espéraient voir sortir une guerre générale. Hélas! nous le demandons encore, qu'y gagnerait la nationalité belge? »

La réunion de la commission des sept ingénieurs des mines qui devait avoir lieu aujourd'hui, pour discuter la question d'opportunité de temps et de lieu de la concession sous la ville, est ajournée aux premiers jours du mois de mars, par suite de l'indisposition de plusieurs de ses membres.

A l'instar de la Houillère du Loffeld à Ans, on vient d'établir à celle de Marihay à Seraing, des glissières à rouleaux en fonte, destinées à diriger le charbon, afin d'éviter qu'il ne s'accroche aux parois de la bure et de diminuer ainsi le danger de la descente et de la remonte des ouvriers. Ces glissières sortent de l'atelier de M. Marcellis à la Boverie.

— On ne saurait trop recommander à l'administration du chemin de fer d'interdire aux voyageurs l'accès d'un convoi dès qu'il est en marche. Avant-hier encore, à Malines, un homme d'une imprudence vraiment déplorable, s'est élané à la suite d'un convoi déjà parti, et ayant atteint, il s'est accroché à une voiture, où, resté suspendu, il n'a dû son salut qu'au dévouement d'un garde-convoi, qui est venu le tenir et le pousser dans un wagon.

— Dans son audience de ce jour, la cour de cassation a rejeté le pourvoi de Delloy, condamné à mort, pour assassinat, par la cour d'assises du Brabant. Huit moyens de cassation avaient été présentés.

— On écrit de Luxembourg, le 9 février :

« Des pièces de canon ont été transportées sur les remparts de la forteresse pendant les journées d'avant-hier et d'aujourd'hui. On prétend que 500 bouches à feu sont destinées à être placées de cette manière, et que 8 autres sont constamment attelées et prêtes à partir. Les troupes viennent de recevoir l'ordre d'inspecter la ville et les environs pour s'assurer de la quantité de provisions qui pourraient être transportées à la forteresse d'un moment à l'autre. Aujourd'hui on a arrêté à Arlon des voyageurs qui voulaient se rendre en Belgique, et on leur a signifié qu'il fallait attendre jusqu'à ce que leurs passeports aient été envoyés à Bruxelles et que le gouvernement belge leur accorde la permission de continuer leur route, ou de rebrousser chemin si ce délai ne les arrangeait pas. » (Gaz. univ. de Leipzig.)

— La Gazette d'Augsbourg annonce que l'envoyé d'Angleterre ne tardera pas à quitter Bruxelles à l'exemple de ceux d'Autriche et de Prusse, si la Belgique ne se soumet pas aux conditions prescrites.

— Les journaux hollandais rapportent que l'Amphitrite et le Snelheid ont quitté le Helder, le 19, pour se rendre dans l'Escaut.

— On écrit de Diest, le 18 février : « On continue à Beerlingen à enlever les décombres de la tour de l'église. Parmi les 12 cadavres d'enfants trouvés sous les décombres, deux sont du sexe féminin et dix de l'autre sexe. Les familles de ces enfants sont en proie à un désespoir extrême. Un malheureux parent de ces victimes a tenté déjà plusieurs fois de se suicider. »

— On écrit de St-Petersbourg, 2 février :

L'empereur vient de rendre deux ukases qui ont causé ici une vive surprise et une profonde sensation.

Par le premier de ces ukases, l'autocrate destitue une centaine de hauts fonctionnaires civils et militaires, qui, à ce qu'on dit, lui auraient été signalés, par la police secrète, comme hostiles à son gouvernement.

Par l'autre ukase, il met à la disposition des divers ministères, une somme de trois millions de roubles en papier monnaie (autant de francs) pour être distribuée, à titre de gratification, parmi leurs employés. Cependant il résulte du tableau de répartition, joint à cet ukase, que la majeure partie de cette somme énorme est destinée au département des affaires étrangères et à celui de l'intérieur, qui, comme on sait, a, dans ses attributions, les différentes polices.

Ces mesures révèlent évidemment qu'il s'est passé quelque événement extraordinaire, qu'on ignore encore ici. Aussitôt que j'aurai appris quelque chose de relatif à ce sujet, je m'empresserai de vous le communiquer.

Le général de cavalerie Marlof, un des aides-de-camp de Nicolas, nommé il y a à peine un mois gouverneur-militaire de la Volhynie, vient de solliciter du czar l'autorisation de se démettre de ce poste, en lui déclarant franchement qu'il lui répugnait de faire exécuter les mesures acerbes et vexatoires que le gouvernement a ordonnées contre les habitants de cette ancienne province polonaise. L'autocrate a accepté la démission du général Marlof, mais il a fait rayer son nom des contrôles de l'armée active, et il a réduit, pour lui, la solde de disponibilité de douze mille roubles, qui, selon les réglemens en vigueur, est due à son grade, à celle de mille roubles. On assure que, si M. Marlof n'a pas été déporté en Sibérie, il en est redevable à de puissantes protections.

La semaine qui vient de s'écouler a été remarquable par le mouvement de baisse qui s'est manifesté sur les céréales, et qu'on doit plus ou moins rattacher à l'affaiblissement des présomptions de guerre. Le prix moyen régulateur du froment est descendu de 45 centimes, il est de 25 fr. 75 au lieu de 24 fr. 18, prix de la semaine précédente. Le seigle a baissé proportionnellement; le prix moyen est tombé de 27 c. (15 fr. au lieu de 14 05) et ce qui est digne d'attention c'est que la baisse a été générale.

Pour le froment il n'y a eu hausse que sur un seul marché, à Gand, où elle a été de 29 centimes, tandis qu'il y a eu baisse à Bruges de 72 c., à Namur de 65, à Louvain de 59, à Bruxelles de 48, à Anvers de 54, à Liège de 24 et à Arlon de 8 c. Aux marchés de Hasselt et de Mons les prix sont restés les mêmes.

Sur le seigle la baisse s'est fait surtout sentir à Bruges, où elle a été

de 84 cent.; à Anvers les prix ont rétrogradé de 49 c., à Louvain de 45, à Bruxelles de 25, à Gand de 22 et à Hasselt de 10 cent. Les prix sont restés sans variations à Arlon, Liège, Mons et Namur. Il n'y a eu de hausse nulle part.

Les marchés ont continué d'être fortement approvisionnés. Il a été vendu 10,198 hect. de froment et 4,949 hect. de seigle. On suppose aussi que les importations qui viennent d'avoir lieu à Anvers et la baisse de la semaine dernière à Londres, ont aussi contribué à faire décliner les prix.

MILICE. (Suite.)

ARRONDISSEMENT DE HUY.

Canton n° 17. — Chevron, 2. Rahier, 2. Ernonheid et Werhomont, 1. Harzé, 2. Lorcé, 1. Stoumont, 2. La Gleize, 5. Basse-Boîte IX, 1. Liernex, 5. Wanné, 2. Francorchamps, 5. Ferrières, 5. Stavelot, 11. Bra, 2. Fosse, 2. — Total, 42.

Canton n° 18. — Seny et Fraiture, 2. Hody, 1. Terwagne et les Avins, 2. Ramelot, Linchet et Modave, 2. Ouffet, 2. Tavier, 5. Faron, 2. Wartzée et Ellemelle, 2. Xhoris, 2. Hamoir, 2. Villers-aux-Tours et Soheil-Tinlot, 1. Filot et Vieuville, 2. Nandrin, 5. Yernée-Fraigneux et Outrelouche, 1. St-Séverin, 1. Villers-le-Temple, 2. Neuville-en-Gondroz, 2. Clermont et Ehein, 1. Clavier, 2. Hermalle-sous-Huy, 1. Bois et Borsu, 2. Ocquier, 1. Strée, 2. Abée, 2. — Total, 45.

Canton n° 19. — Couthuin-Reppe, 7. Héron, 5. Burdiune, 5. Hannèche et Lavoir, 2. Landenne, 5. Ba-Oha, 2. Seilles, 5. Hucocogne, 2. Vinalmont et Vissoil, 4. Oteppe, 2. Marneffe, 2. Lamontzée et Waret-l'Évêque, 5. Moha, 5. — Total, 20.

Canton n° 20. — Huy, 22. Anthent et Wanze, 6. Ben-Ahin, 4. Marchin, 6. Vyle et Taroulé et Pailhe, 2. Viervel-Barse, 2. Tihange et Neuville-sous-Huy, 5. — Total, 45.

Canton n° 21. — Jehay-Bodegnée, 5. Amay, 8. Ampsin, 5. Borlez et Vieux-Waleffe, 2. Les Waleffes, 2. Fise-Fontaine, 2. Villers-le-Bouillet, 4. Chapon-Seraing et Flône, 1. Verlainne, 5. Seraing-le-Château et Aineffe, 1. Warnant-Dreye, 2. Vaux et Borsel, 2. — Total, 55.

ARRONDISSEMENT DE WAREMME.

Canton n° 22. — Hannut, 4. Avin, 2. Embressin, 1. Avennes, 1. Braive, 2. Moxhe, 1. Ciplat, 2. Fumal, 2. Fallais, 2. Crehen, 1. Merdorp, 2. Moeffe, 2. Ville-en-Hesbaye, 2. Wasseige, 5. Acosse, 1. Latine, 2. Thisne, 4. Villers-le-Peuplier, 2. Total 56.

Canton n° 23. — Landen, 2. Rocour, 2. Pellaines et Zezeren, 1. Lincent, 5. Cras-Avernas, 1. Wamont, 1. Houtain-l'Évêque, 2. Rumsdorp, Neerlanden et Elixem, 2. Overhesden et Neerhespen, 1. Bertrée et Trognée, 2. Laer, Wanghe, Overwinden et Neerwinden, 5. Attenhoven, 2. Grand-Hallet, 2. Petit-Hallet, 1. Avernas-le-Beaudoin et Walsbetz, 2. Wanzin et Poucet, 2. — Total 29.

Canton n° 24. — Wareme, 5. Bleret et Bettinecourt, 1. Pousset, 2. Grandaxe et Bovenistier, 1. Hollogne-sur-Geer, 1. Darion, Lens-St-Servais et Tourinne, 2. Lens-St-Remy-Abolens-Blehen et Geer, 5. Oleye, 2. Ligny et Omal, 2. Celles, 5. Viemme, 2. Lantremange, 1. Bergilez, 1. Berloz, 1. Rosoux-Grenwick, 1. Boëlhe, 1. — Total 51.

Canton n° 25. — Momalle, 5. Remicourt, 1. Laminne et Freloux, 1. Granville, 1. Oreye, 2. Crinée, 1. Oleur et Thys, 2. Hodeige, 2. Fexhe-le-haut-Clocher, 1. Jeneffe, 2. Haneffe, 2. St-Georges, 10. Lens-sur-Geer et Fise-le-Marsal, 2. Noville et Donecel, 2. Limont, 1. Kemexhe, 2. — Total 55.

Récapitulation par arrondissement — Liège, 508. Verviers 258. Huy, 202. Wareme, 151. — Total général, 1099.

THEATRE.

Mme. St-Ange veut, à ce qu'il paraît, faire ses adieux au public liégeois dans un de ses meilleurs rôles : on annonce pour dimanche un spectacle extraordinaire composé de l'ambassadrice, cette pièce où l'on a toujours trouvé notre première chanteuse pleine de gentillesse et de noblesse tout-à-la-fois, et dont la musique rentre si bien dans ses moyens vocaux. On donnera en outre le vaudeville nouveau, la Maîtresse de Langues, pièce type de carnaval, et le Chef-d'œuvre Inconnu, dans lequel nous avons souvent applaudi M. Lafitte.

Si l'on croit les bruits qui circulent, M. Sansé aurait de grands projets pour la mi-carême; il voudrait nous donner une véritable fête nocturne; c'est-à-dire, un bal paré et masqué avec un spectacle et une tombola. Si ce projet s'exécute, la foule ne manquera certainement pas de s'y porter.

PREMIER CONCERT DE LA SOCIÉTÉ D'EMULATION.

Ainsi que nous l'avions annoncé, le premier concert de Carême a été donné avant-hier par la Société d'Emulation. Il n'avait pas attiré autant de monde que le méritait la composition du programme; mais cela s'explique facilement par les préoccupations politiques et commerciales auxquelles chacun est en proie; aussi l'absence des cavaliers se faisait-elle surtout sentir.

Cependant l'exécution a été bonne; M. N... amateur a été applaudi après une jolie romance tirée de l'opéra de Guido et Ginevra de Halévy. M. Terra a parfaitement chanté un air de Joseph, de Méhul, et un autre des Abencerages, de Chérubini; le 1er, surtout, qui est bien dans sa voix, lui a valu des éloges. Mme. St-Ange a, comme de coutume, enlevé tous les suffrages par le goût, le fini, le naturel de son chant; la manière dont elle a dit l'air de Niobe, de Puccini, a fait regretter, malgré quelques imperfections dans son organe, que son 2me. morceau ne fut qu'une simple romance; (Les Promis). Le public a fait ses adieux à ces deux artistes par une double salve d'applaudissements; le premier part pour Anvers, où il va remplacer M. Damoreau, qu'une fracture à la jambe a obligé de quitter la scène; notre prima dona est, dit-on, engagée à Lyon comme forte chanteuse.

N'oublions pas de mentionner le succès obtenu par un jeune garçon de 9 ans, M. Frère, élève du Conservatoire, qui a exécuté d'une manière vraiment extraordinaire un solo de violon de Mayseder; et par M. Massart, pour l'agilité, la justesse, la facilité avec lesquelles il a joué, sur le piano, les variations brillantes, sur l'air de Joseph, composées par Herz. L'un et l'autre ont recueilli de justes et unanimes applaudissements.

L'orchestre a bien exécuté les ouvertures de Timoléon, de Lestocq, de Edouardo à Christina; mais celle de Robin des Bois, l'a été avec un ensemble et une précision auxquels nous ne sommes plus habitués, et qui nous ont rappelé le temps où l'orchestre du théâtre de Liège était célèbre. Nos artistes doivent se réunir encore prochainement pour une bonne œuvre; ils donneront avec quelques amateurs, un concert au profit de la caisse de retraite.

M. le docteur Serres à l'hôpital de la Piété et dans sa pratique particulière, emploie avec le plus grand succès le sirop de Johnson contre les catarrhes pulmonaire et les toux opiniâtres. Gaz. hop. 22 (1).

(1) Chez M. J. Janné à Liège; et au dépôt dans chaque ville.

VILLE DE LIÈGE.

ETABLISSEMENT INDUSTRIEL. — AVIS.

Le sieur Colson demande l'autorisation de faire construire un four à cuire le pain dans un bâtiment situé au fond de la cour de la maison n. 171-29, rue des Ecoilers.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 20 février 1859.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 20 FÉVRIER.

Naissances : 5 filles.
MARIAGES : 5
 C. Nossent, étudiant en droit à Tongres et M.-J.-L. Becasseau, sans profession, rue du Pont.—J.-P. Mottard, fabricant d'armes à Amsterdam et C.-J. Prost, nég., rue de la Régence.—R. Havasse, journalier, à Xhendremael et M.-J. Lovinfosse, journalière, faubourg St-Gilles.—G. Rouma, charretier, faubourg Ste-Walburge et A.-C. Maquet, sans profession, même faubourg.—N.-G. Damortier, charretier, rue Rouleau et M.-E. Delenne, journ., même rue.
Décès : 2 garçons, 5 filles, 2 hommes, 1 femme, savoir :
 F. Lacroix, âgé de 70 ans, tisserand, derrière St-Pholien, veuf de M.-J. Clerdent.—C. Vissour, âgé de 21 ans, étudiant à Montigni sur Sambre.—A.-M. Talasse, âgée de 49 ans, sans profession, rue de la Clef, épouse de F.-J. Malmédy.

Du 21. — Naissances, 4 garç., 2 filles.
MARIAGES, 4 :
 C.-A.-J. Dejaer, nég., rue St-Séverin et J.-G.-D. Piret, rentière, hors Château, veuve de P.-C.-G. Chetnay.—H.-C. Gérard, armurier, rue Grande Béche et M.-E. Dubois, sans prof., même rue.—E. Perrier, cartonnier, à la Braverie et M.-F. J. Deglain, couturière, même rue, veuve de G.-J. Parmentier.—J.-J. Wéry, armurier, faubourg St-Léonard et M.-J.-L. Wéry, sans prof., même faubourg.
Décès : 2 filles, 3 femmes, savoir :
 J.-T. Gengoux, âgée de 75 ans, ex-religieuse, béguinage St-Christophe.—M. Rahier, âgée de 72 ans, sans prof., rue de la Sirène, veuve de W. Corbustier.—M. Dubois, âgée de 62 ans, fileuse, rue Verd-Bois, veuve de H. Thiry.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.
 Dimanche, 24 février, abonnement courant, par extraordinaire, M^{me} St-Ange paraîtra pour la dernière fois dans l'AMBASSADRICE, opéra.—La MAÎTRESSE de LANGUES, les DEUX MAÎTRESSES, vaudevilles.

ANNONCES.

Le VINGT FÉVRIER courant, un GRAND CHIEN, race de Terneuven, à longs poils noir et les bouts des pattes de devant jaunâtre, répondant au nom de TURC, s'est égaré sur la route de Chokier à Liège; récompense à celui qui le ramènera ou en donnera des nouvelles au faubourg St-Laurent, n° 1129 à Liège. 181

UNE BONNE D'ENFANT, sachant coudre, blanchir et repasser, peut se présenter au bureau du Politique.

AVIS Aux bons Ouvriers.

L'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU PHOENIX, établie à Gand pour la fabrication de MACHINES ET MÉCANIQUES pouvant en ce moment donner de l'emploi à un GRAND NOMBRE DE BONS OUVRIERS, prévient les ouvriers Monteurs, Ajusteurs et Tourneurs en fer qui sont au fait de leur métier, de se présenter immédiatement à l'ingénieur directeur de l'établissement, pour connaître les salaires et les conditions d'engagement.

Le MÉDECIN EN CHEF de la garnison de Liège, invite les personnes qui voudraient se charger de l'approvisionnement des SANGUÉS et de la FARINE DE LIN nécessaires pour le service de l'Hôpital Militaire et de la Garnison de Liège pour les neuf derniers mois de 1859, à se présenter chez lui, quai de la Sauvenière, n. 510, avant le 26 courant, pour traiter de gré-à-gré. L'on peut soumissionner séparément pour les deux articles. 176

AVIS AU PUBLIC.

EN VENTE CHEZ D^{me} AVANZO et Cie.,
 ÉDITEURS A LIÈGE,
LE VIGNOLE DES OUVRIERS,
 3^{me} PARTIE,
 CONTENANT 50 PLANCHES,
 formant le complément des trois autres parties déjà publiées.
 Prix : 6 francs.

VENTE DE BESTIAUX ET Attirails de Labour.

MERCREDI 27 FÉVRIER 1859, à une heure de relevée, Le sieur Noël HAVELANGE cessant l'exploitation de la ferme de Mde. la veuve Raick, à Tilleur, Y FERA VENDRE PAR LE NOTAIRE BIAR, UN **Beau Cheval Hongre** De 5 ans, 9 vaches pleines, dont 6 près de veler, deux cochons gras, deux chariots, un tombereau, un crible, charrettes, rouleaux, herbes, traits, chaînes, harnais et autres attirails de labour; une quantité de mannes de pommes de terre et de betteraves. — A 8 mois de crédit. 165

VENTE DEFINITIVE PAR Suite de Surenchères.

Le 28 FÉVRIER courant, à 10 heures du matin, M^e DUSART, notaire à Liège, et M^e COURARD, notaire à Herstal, vendront aux Enchères en l'étude dudit Maître DUSART, rue Féronstrée, les

IMMEUBLES

DONT LA DÉSIGNATION SUIT :
 1^o Une MAISON avec grange, cour et prairie, contenant 36 ares, située à la Large Voie à Herstal, occupée par le Sr. Nicolas Bologne, et tenant à la chaussée.
 2^o Un JARDIN et un VERGER au même lieu détenus par ledit Sr. Bologne, contenant 40 ares 17 cent., tenant aussi à la chaussée.
 3^o Un VERGER faisant face à la ruelle des Nuiseurs et au chemin de la Petite Voie, exploité par le sieur Dieudonné Borguet.
 4^o Et une PIÈCE DE TERRE, en Fond d'elle Mandrée section de la Basse Campagne, exploitée par Georges Brodelet, contenant 8 ares 72 cent. S'adresser auxdits notaires.

VENTE autorisée par justice.

JEUDI 28 FÉVRIER 1859,
 à 10 heures du matin,
 LE NOTAIRE GRÉGOIRE EXPOSERA EN **VENTE PUBLIQUE**

devant le Juge-de-Paix, et du consentement des créanciers, chez Rogister à Favechamps, commune de Mortier, un **petit corps de ferme**

consistant en bâtiment d'habitation et d'exploitation avec un JARDIN, un VERGER et DEUX PRÉS, d'un ensemble de deux hectares 74 ares 60 centiares; situé dans les Cours, commune de Bolland, canton de Dalhem, et appartenant aux enfants majeur et mineurs Arnolis. Le même notaire est chargé de la vente de TROIS FERMES, contenant près de 74 hectares, situées dans les cantons de Herve et d'Aubel, affermées à 7287 francs par an et d'une bonne et solide MAISON DE CAMPAGNE avec jardin et prairie de près d'un hectare, située agréablement sur le bord de la Meuse à Wandre. S'adresser audit notaire à Dalhem.

VENTE DE BOIS SCIÉS,

DANS LE CHANTIER DU Sr. JADOT, A AHN.
LUNDI, 25 FÉVRIER 1859, à 2 heures de relevée,
 On vendra dans ledit chantier,
 1^o 120 MILLE PIEDS marchandises en chêne.
 2^o 8 MILLE PIEDS en bois blancs.
 3^o et 10 MILLE PIEDS en hêtre.
 A CRÉDIT et à la recette du notaire LOUMAYE. 159

PROVINCE DE LIÈGE. ROUTE D'AYWAILLES PRÈS DE LOUVEGNEZ.

AVIS. — VENDREDI, 1er mars 1859, à onze heures du matin, à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et sous l'approbation de M. le ministre des travaux publics, à une nouvelle adjudication des travaux à faire pour la construction d'une route depuis Aywailles jusqu'à la route de 1re. classe n° 4, de Bruxelles à la frontière prussienne vers Malmédy, près de Louvegnez. L'adjudication aura lieu par soumissions cachetées, de la manière indiquée à l'art. 47 du devis des travaux. Ce devis et le supplément aux articles 44 et 45, sont déposés à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, où l'on peut en prendre connaissance. Liège, le 21 février 1859. Le gouverneur de la province de Liège, Baron VANDENSTEEN.

Cadres dorés et glaces.

DE MOLL, rue de l'Université vis-à-vis le Passage Le-monnier, fabrique CADRES GOTHIQUES depuis 1-50 à 5 frs. le pied et au-dessus, moderne de 50 centimes à 2 frs. le pied; pour glaces de 1-50 à 2 frs. le pied. Il garantit le fini et la solidité de sa dorure. Il se charge de toutes sortes d'encadrements ainsi que les glaces. On trouve chez lui un ASSORTIMENT de GLACES à prix fixe. DEPOT DE BANDAGES DE PARIS. 79

GRAND CONCERT De M. WANSON, fils, qui sera donné le 2 mars 1859, à la Société d'Emulation.

PROGRAMME,
 PREMIERE PARTIE.
 1. Ouverture pastorale, de M. Wanson, fils.
 2. Quatuor pour cors, exécuté par MM. Alphonse Massart, Caurin, Watrin et Radoux, élèves du conservatoire.
 3. Air du Maître de Chapelle, chanté par M. Pirson élève du conservatoire.
 4. Prière. — L'Épée, chœur de Weber, chanté par MM. de la société des chœurs.
 5. Air de la Serafina, de M. Wanson, fils, chanté par M. Terry, élève du conservatoire.

DEUXIEME PARTIE.
 1. Pot-Pourri à grande orchestre, sur les motifs de la Serafina, composé par M. Wanson, fils.
 2. Hymne à la liberté. — Les noirs chasseurs, chœurs de Weber, chanté par MM. de la société des chœurs.
 3. Concerto pour le violon, composé et exécuté par Wanson, père, professeur au conservatoire.
 4. Romances, chantées par M. Terry.
 5. Souvenirs de Straus, par M. Wanson, fils.
PRIX 5 FRANCS.
 En souscrivant, on obtient un billet de dame. La liste est ouverte chez le concierge de la société d'emulation. On commencera à 6 heures.

BOURSES.

AMSTERDAM, LE 20 FÉVRIER.

Dette active	54 1/16	Espagne, Ardoins	17 5/8
5 p. c.	100 13/16	D. diff. 1850	9 1/4
Billet de chang.	26 11/16	Passive	4 7/8
Synd. d'am.	94 1/2	Portugal, E. 5 ^o	—
5 1/2 ^o	79 1/2	Naples, Cert. Fal.	94 5/4
Soc. de Commerce	175 5/8	Russe, H. et comp.	105 3/8
Ch. de fer. d'Amst.	—	1828-1829	105
de Rotterdam	—	C. c. Hope	70 1/2
Prusse L. 1852	—	Ins. gr. liv.	122 1/2
Autriche, Metall.	105 1/4	Pologne, L. 500 fl.	122 1/2
Bésil. Emp.	70 5/4		

ANVERS, LE 21 FÉVRIER.

Anvers, Dette act.	105 5/4	Prusse, Em. à Berl.	124	P
Dette diff.	50	Naples, Cert. Fal.	95	
Emp. de 48 milli.	98	P. Et. R. Levée 1852.	100 3/8	
de 50 milli.	88 5/4	P. Cert. à A. 1854.	99 1/4	P
Hollande, Det. act.	—			
Rente rem.	—			
Autriche, Metalliq.	107 1/4			
Lots de fl. 100.	—			
fl. 250.	478			
fl. 500.	818			
Polog. Lots fl. 500	120 5/4			
fl. 500	158			
Bésil. E. L. 1854.	—			
Espagne, Ardoins	17 et			
Dette passive 1854.	—			
différée.	5 1/2			
Danemarq. E. Not.	95 5/8			
Dito à L.	71			

BRUXELLES, LE 21 FÉVRIER.

Dette active 2 1/2	52 5/4	Brasseries	—
Emp. Rothschild.	97 5/4	Tapis	—
Fin courant	—	Fer d'Ougrée	—
Emp. de 30 mill.	89 1/4	Mutualité	108 1/8 et
Id. de 57 mil.	68 3/8	S. C. Bruges	—
Emp. de 1852 (4)	—	Monceaux	—
Act. de la Soc. G.	760	Act. Réunies	—
Emp. de Paris	1617	Bornage	—
S. de Comm. de c.	119	Houyoux	—
B. de Belgique	56	Papeterie	—
C. de S. et Oise	101	Lits de Fer	—
Hauts-Fourneaux	—	Luxembourgeoise	—
Banque Foncière	—	Civile	—
Idem	—	Herve	—
Flemu	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu	—	Ch. de B. et B.	—
Sclessin	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale	—	Holl. Dette active	—
Levant du Flemu	—	Losrenten inscrit.	—
Ougrée	—	Autriche, Metalliq.	—
Sars-Longscham.	—	Naples, C. Falcon.	—
Chem. de Fer	—	Espagne, Ardoins	10 7/8
Vennes	—	Fin courant	—
St-Léonard	—	Prime un mois	—
Chatelineau	98	Différée de 1850	—
Verreries	—	Idem de 1855	—
Betteraves	—	Passives	—
Verr. de Charl.	—	Bésil. E. de Roth.	—
L'Espérance	—	Borne, E. de 1854.	100

MARCHÉ DE LIÈGE DU 21 FÉVRIER 1859.
 Froment, l'hectolitre. fr. 21 85.
 Seigle, idem. 15 89.
 Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pôl-Or, N° 622, à Liège.